

[aefinfo.fr](https://www.aefinfo.fr)

Orientation : les Régions demandent l'intégralité de la compétence et veulent ouvrir des Maisons de l'orientation

Antonin Gouze

6-8 minutes

Prendre l'intégralité de la compétence d'orientation à travers l'ouverture de "Maisons de l'orientation à l'échelle des bassins de vie" : telle est la demande de Régions de France, présentée lors du Salon des professionnels de l'orientation à La Rochelle, le 12 novembre 2025. Ces structures ont vocation à devenir "un guichet unique du service public de l'orientation", soulignent les collectivités. Pour leur mise en place, elles réclament la mise à disposition des personnels et des moyens des CIO, de l'Onisep, des bureaux des entreprises des lycées professionnels et des personnels des Clee.



Les "Maisons de l'orientation", proposées par les Régions, pourraient devenir le "guichet unique du service public de l'orientation". Shutterstock - Hadrian

Le système français d'orientation est "illisible et inefficace", "renforce les inégalités et les déterminismes" et "conduit à un décrochage précoce et à des difficultés d'insertion pour de nombreux jeunes", déplorent les Régions de France dans un communiqué du 12 novembre 2025, à l'issue des quatrièmes Rencontres interrégions de l'orientation, tenues à La Rochelle le 12 novembre, dans le cadre du Salon des professionnels de l'orientation (Sopro) de la région Nouvelle-Aquitaine (cf. encadré).

Alors que le plan "Avenir" lancé par l'ex-ministre de l'Éducation nationale Élisabeth Borne en juin

dernier visait à "conforter la complémentarité des actions de l'État et des régions en matière d'orientation" ([lire sur AEF info](#)) et avait plutôt remporté l'adhésion des collectivités ([lire sur AEF info](#)), elles affichent désormais leur "ambition" et plaident pour "la délégation intégrale de la compétence orientation".

"la multiplicité des acteurs conduit à une illisibilité du système"

L'association identifie "le morcellement de la compétence" comme "première cause" de l'inefficacité du système d'orientation. Selon les Régions, la "multiplicité des acteurs au niveau national, régional ou local" conduit en effet à "une illisibilité du système pour les bénéficiaires et à des doublons, que les finances publiques n'ont plus la capacité d'assumer". Et de prendre à nouveau pour exemple la plateforme Avenir(s), développée par l'Onisep "sans aucune co-construction avec les Régions, alors que celles-ci disposaient déjà de plateformes d'orientation et d'information métiers" ([lire sur AEF info](#)).

Les Régions rappellent également que le coût des "réorientations, redoublements et sorties sans diplômes avoisine les 3 à 4 milliards d'euros par an".

Dans le cadre du "nouvel acte de décentralisation" engagé par Sébastien Lecornu mi-septembre ([lire sur AEF info](#)), elles proposent donc au Premier ministre de leur déléguer l'intégralité de la compétence d'orientation, avec pour premier objectif de "structurer l'offre de service local aux jeunes, aux familles et aux établissements". Elles souhaitent pour cela "s'appuyer sur les acteurs économiques", estimant être "les mieux placées pour les mobiliser".

Les Maisons de l'Orientation, un "guichet unique" pour l'orientation

Concrètement, cette reprise de la compétence d'orientation se matérialiserait par l'ouverture de "Maisons de l'Orientation à l'échelle des bassins de vie, en prenant appui sur le maillage des Centres d'information et d'orientation". À noter que plusieurs régions ont d'ores et déjà mis en place ce type de structures pour piloter leurs actions, comme l'Occitanie qui dispose de "Maisons de l'orientation" ([lire sur AEF info](#)).

Les Maisons de l'Orientation que les régions appellent de leurs vœux doivent donc devenir "un guichet unique du service public de l'orientation", et regrouper "l'ensemble des compétences des CIO, des personnels en charge de la relation 'école/entreprise' au sein des lycées, des référents territoriaux des Régions et des associations locales partenaires, particulièrement des Missions locales".

Selon les informations recueillies par AEF info, Régions de France envisage aussi de confier à ces Maisons de l'orientation la mission "d'organiser aux échelles régionale et territoriale la formation des professeurs principaux de classe de 3e". Elles pourraient aussi "accompagner l'orientation vers l'enseignement supérieur, ce qui rend nécessaire de définir un nouveau modèle de coopération avec les services universitaires d'information, d'orientation et d'insertion". Ces Maisons de l'orientation pourraient être placées dans les lycées.

un transfert de 95 ETP depuis l'Onisep réclamé

Pour endosser cette compétence d'orientation, les Régions demandent "la mise à disposition des personnels et des moyens budgétaires des CIO, de l'Onisep, des Bureaux des entreprises des lycées professionnels et des personnels en charge des Clee." Parmi les personnels à transférer, l'association identifie notamment "les équipes des directions territoriales Onisep et les directeurs de CIO" et indique que concernant les directions territoriales Onisep, "cela représente 95 ETP tout au plus sur l'ensemble du territoire, soit 5 à 10 ETP par région".

Elle souligne que "l'enveloppe de 8 M€ transférée aux 18 Régions au titre de la loi de 2018 pour le transfert de la compétence des directions territoriales de l'Onisep sur l'information territorialisée sur les métiers est très insuffisante au regard de leur engagement dans cette compétence"

Six préconisations sur l'orientation en Nouvelle-Aquitaine

À l'issue du Salon des professionnels de l'orientation de Nouvelle-Aquitaine, la région a présenté six préconisations sur l'orientation, issues d'une concertation conduite en février 2025 avec les 12 départements de la région :

- organiser une gouvernance au plus près des territoires pour les acteurs locaux qui œuvrent pour l'orientation,
- rendre effectif le guichet unique que constitue le SPRO afin d'améliorer l'accès à l'information et l'accompagnement de l'utilisateur,
- intégrer les heures d'orientation dans les grilles horaires, flécher les moyens correspondants dans les établissements du second degré et former les enseignants pour les assurer,
- créer une certification complémentaire "Accompagnement à l'orientation" pour professionnaliser les enseignants qui assurent l'accompagnement des élèves au parcours Avenir,
- décider du positionnement des PsyEN entre les champs de la santé et de l'orientation, des centres d'information et d'orientation (CIO) et de leurs directeurs,
- associer les familles à la démarche d'information métiers et d'ouverture des possibles, en offrant une meilleure connaissance des objectifs de la démarche et en les invitant à y participer (témoignage en classe sur leur métier, visite de leurs lieux professionnels).